



Rue de l'Hôtel de Ville, 1  
5530 Yvoir  
Tél: 082/ 61 03 10

**PCDR – Rapport de la réunion plénière de la CLDR  
du 28 septembre 2018**

Présents : membres 14 de la CLDR/34 (dont 14 membres votants/14 )	Absents/excusés : 20 membres
--	------------------------------

		Présents	excusés	absents			Présents	excusés	absents
Prénoms	Noms				Prénoms	Noms			
Bertrand	CUSTINNE	X			Thierry	LANNOY	X		

Effectifs				Suppléants			
Prénoms	Noms			Prénoms	Noms		
Étienne	DEFRESNE		x	Marcel	COLET		X
Julien	ROSIÈRE		X	Jean	QUEVRIN		X
Laurent	GERMAIN	X		Marie-Bernard	CRUCIFIX-GRANDJEAN		X
Catherine	VANDE WALLE -FOSSION		X	Patrick	EVRARD	X	

Effectifs				Suppléants			
Prénoms	Noms			Prénoms	Noms		
Marc	DE WIL		X	Jean-François	PINGET		X
Philippe	BASIAUX		X	Christine	BOMBARDA		X
Eric	DARAS	X		Jean-Pierre	BINAME		Dé m.
				Chantal	RESIMONT		X
Sébastien	BODART		X	Benoît	LENOBLE	X	
Jean-Marie	FLAMEY	X		Philippe	DEPPE		X
Marie-France	LIBOIS	X		Daniel	ELIAS		X
Marcelle	LEJEUNE		x				
Axel	BLANCKAERT	X		Cédric	COMPERE	X	x
Chantal	LAVERDISSE	X		Thierry	LESSIRE		X
Laurence	DAFFE	X					
				Francine	MARLAIR		X
Daniel	BOUSSIFET		X				
Anne	VANDENABEELE	X		Bruno	SCHIMP		X
Patricia	CARLY	X	x	Edith	GODEFROID		X

## A. Ordre du jour :

1. Contexte de la réunion extraordinaire et mot d'introduction de M. Custinne
2. Présentation des divers partenaires présents
3. Présentation du projet par M. Sohet et M. Paquet du GAL
4. Séances de questions - réponses

## B. Déroulement de la réunion:

### **1. Contexte de la réunion extraordinaire et mot d'introduction de M. Custinne**

La CLDR se réunit ce jour sur demande d'une réunion extraordinaire faite en date du 21 septembre par l'Échevin en charge du PCDR, Bertrand Custinne.

Le Collège communal a très récemment été contacté par Monsieur Xavier Sohet, coordinateur du « GAL Hautes Tiges et Chavées » qui est venu présenter, en date du 30 août dernier, un projet de liaison douce traversant les communes d'Ohey, Gesves et Assesse.

**L'objectif** de ce projet étant de relier Huy à Yvoir au travers d'un réseau de mobilité douce et de rejoindre ensuite le RAVEL de la Molignée

**La commune est concernée par une jonction d'environ 5km entre Yvoir-centre et Bauche** (avec du marquage au sol ou quelques aménagements).

Ce projet, qui devait concerner de prime abord les 3 communes précitées, a reçu un soutien très remarqué par 3 Ministres du Gouvernement Wallon ; à tel point qu'il sera subsidié à concurrence de 90 % (au lieu des 60 ou 80% habituels dans le cadre des projets PCDR classiques). Ceci à condition qu'il s'étende aux communes d'Yvoir et Huy (qui pourront bénéficier du même taux de subsidiations) et qu'il soit mené dans le cadre d'un "projet PCDR transcommunal". Côté budget, pour Yvoir, on parle d'un montant des travaux entre 140 et 210.000 euros (et donc d'une part communale allant de 14 à 21.000 euros + frais d'études).

Les PCDR concernés par ce projet doivent impérativement être « actifs » afin de bénéficier des subventions.

Le Collège, après avoir analysé les tenants et aboutissants (et bien que plusieurs points méritent d'être affinés - mais l'étude sera réalisée à cette fin), a marqué son intérêt pour le projet en considérant qu'il s'agit d'une belle opportunité ; tant à la fois pour le tourisme que pour la mobilité quotidienne sur cette voirie fort fréquentée, à la fois par des camions, des riverains et les résidents des centres de la Croix-Rouge.

L'ensemble du projet fera l'objet d'une réunion de coordination avec les représentants du GAL, des 5 communes concernées et de la Région le 29 septembre à 14h.

L'avis de la CLDR, obligatoire dans le cadre du PCDR et attendu par le Collège est donc demandé ce jour.

Le Collège a émis un avis de principe sous réserve de celui de la CLDR.

La crainte suivante est exprimée :

-Quid de la sécurité ? rue du reseau et aux abords du Centre Croix-Rouge ?

L'impact positif éventuel au niveau du tourisme (mobilité de loisirs) est cependant souligné par le Collège. Le tracé quant à lui ne pourra pas passer par le Chemin de fer du Bocq.

Le Collège souhaite également une uniformisation du cahier des charges entre les diverses communes.

Le débat est mis à l'ordre du jour de la séance du Collège communal du jeudi 29 septembre en matinée. Bien qu'il ne soit pas dans les habitudes de la Commune d'Yvoir de travailler dans la précipitation, les délais imposés par les autres communes et le Gouvernement ont générés cette convocation en urgence. Ceci est regretté par le Collège communal, cependant, il souhaite donner toutes les chances de réfléchir collectivement sur ce projet et de voir qu'elle est la meilleure formule pour améliorer la sécurité et la mobilité sur ce tronçon.

M. Custinne, informe les membres du départ de Carine Pallant et signale que la gestion administrative temporaire est confiée à Mme Navet, chef du service urbansime-environnement-logement et Mme de Prémoré, éco-conseillère (présente ce soir).

Une désignation officielle d'un agent en charge de cette matière interviendra début 2017.

### **2. Présentation des divers partenaires présents**

En sus des membres du Gal qui présentent ce soir le projet, les partenaires suivants sont présents :

- M. Laurent Pinon dur bureau d'étude Drea2M
- M. Geoffrey Ligot, coordinateur de la Fondation Rurale de Wallonie

### **3. Présentation du projet par M. Sohet et M. Paquet du GAL**

M. Sohet débute la présentation par des excuses à l'Assemblée. La convocation est arrivée tardivement dans le processus.

En effet, le GAL est mandaté par Assesse, Gesves et Ohey, mais pas Yvoir. Cette configuration a fait en sorte que notre commune ait été consultée en phase terminale d'avant-projet.

L'acceptation des 3 communes ayant eu lieu fin octobre 2015 et diverses discussions étant encore en cours à l'heure actuelle avec les cabinets du Ministre Colin, Di Antonio et Prévot, les budgets présentés ce jour seront eux aussi encore susceptibles d'être revus à la baisse.

Le contexte est donc mouvant ET urgent.

M. Sohet présente le GAL et ses missions.

Le projet est soumis aux membres sous format powerpoint.> Cfr présentation powerpoint jointe à ce PV via WE TRANSFER.

M. Paquet présente ensuite lui le tracé (4 tronçons avec orthophoto) qui reliera Huy à Yvoir en passant par les communes de Gesves, Assesse et Ohey.

Les divers éléments sont mis en avant par les coordinateurs du projets :

- Un maximum d'anciens sentiers et chemins vicinaux ont été préservés dans l'étude du tracé
- Là où cela était nécessaire, les contacts et les concertations avec des propriétaires privés ont été menés par le GAL. ( 25% des parcelles sont privées et devront être achetées)
- Le parcours se veut le moins impactant possible en termes d'entretien.
- Il est orienté vélos familiaux

---

#### 4. Séance de questions-réponses :

M. Evrard souligne son appréciation du travail effectué par le GAL.

Il souligne que le refus du Collège concernant le passage du tracé par le Chemin de Fer du Bocq est selon lui une erreur.

Il met en avant le fait que les bénévoles de l'ASBL ne sont pas nombreux et que les projets mettent trop longtemps à voir le jour.

Il suggère l'idée que le tracé Vicigal passe par le tunnel du Chemin de Fer du Bocq avec un arrêt à l'ancienne gare « de Yvoir carrières »

M. Sohet signale avoir étudié cette option avec les carriers et le bureau d'étude, mais la stabilité du tunnel, serait à revérifier régulièrement, chaque tir de mines ayant un impact sur celle-ci. Cette option est donc financièrement et au niveau de la sécurité inenvisageable.

Cependant, M. Sohet suggère que l'arrêt « Yvoir Carrières » soit renseigné au travers d'un panneau informatif qui serait placé sur le trajet Vicigal.

Mme Vandabeele pose la question de la sécurité sur la rue du reseau aux niveaux des camions.

M. Custinne présente un croquis de « chicanes qui pourraient permettre de limiter la vitesse des camions tout en y intégrant la piste Vicigal.

M. daras expose, en tant que cycliste avertit son inquiétude au sujet de la sécurité aux abords du Bocq, sur la route allant vers Crupet. Selon lui, des signalétiques régulières devraient être installées afin de parer tant que faire se peut à cette réalité.

M. Pinon souligne la faisabilité de combiner la signalétique Vicigal avec une signalétique indicative au niveau de la sécurité.

Mme Daffe se demande si la fiche projet PCDR 1.5 « Bords de Meuse de Godinne jusqu'à Houx » qui consiste à aménager le halage ne fera pas double-emploi.

M. Evrard répond par la négative.

M. Pinon souligne que le projet Vicigal pourrait quant à lui donner une impulsion au lancement de la fiche 1.5.

M. Germain se questionne sur l'intérêt que le tracé pourrait avoir si il empruntait la traversée du barrage de fidevoie ou à Houx à la place du Pont de Godinne.

M. Sohet proposera ces 2 recommandations à la DGO1.

M. Evrard se questionne quant au confort des cyclistes qui emprunteront la rue du maka ( pavés) et craint que ceux-ci ne la contournent. La question du parking à vélos de la gare de Godinne est également posée par Mme Vandabeele.

Le Gal pourrait encourager la SNCB à élargir celui-ci.

M. Evrard et Germain proposent de renseigner les membres de la réunion de ce jour au sujet d'un ancien tracé du « Chouf Chouf » qui pourrait représenter une alternative. Alternative qui plus est présente l'avantage d'offrir une activité touristique supplémentaire, une fresque murale ayant récemment été réalisée à la demande de privés.

M. Lenoble apprécie le caractère transversal et l'opportunité touristique du projet.

---

Si ce projet est accepté par le Collège communal d'Yvoir, il fera l'objet d'un accord sur le projet de convention-exécution qui sera ensuite ratifié par le Conseil communal en date du 24 octobre prochain.

Côté budget, on peut compter sur un subside de la Région Wallonne de 90% du montant de l'étude et des travaux sur les 500 000 premiers mille €.

Pour Yvoir, le montant estimé des travaux devrait osciller entre 114.630 € et 214.625 € - et frais d'étude compris; (à préciser via une étude à venir); soit une part communale entre 11.463 € et 21.462,50 € TVA.

Par sécurité, M. Custinne propose de prévoir un budget communal de maximum 25 000€ (étude+travaux).

Un montant qui sera à ajuster en fonction des options retenues et du tracé choisi au fur et à mesure de l'étude.

#### **Avis officiel de la CLDR :**

**1) favorable à l'unanimité des membres présents en demandant au GAL de prendre en compte et d'analyser avec le futur bureau d'études les quelques suggestions émises en réunion.**

**2) Souhait d'avoir une seule étude pour toutes les communes, un seul marché, un seul cahier spécial des charges via une convention entre communes à valider par le Conseil prochain du 24/10/2016.**

---

#### **C. Prochaine réunion de la CLDR :**

Prochaine réunion de la CLDR : 2<sup>ème</sup> quinzaine de novembre.